

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-128

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	55
Dont 4 procurations	
Votes pour : 55	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	28 septembre 2017

OBJET Budget Ordures
Ménagères – Décision
Modificative n° 1

Envoyé en préfecture le 12/10/2017
Reçu en préfecture le 12/10/2017
Affiché le 12/10/2017
ID : 065-246500573-20171005-2017_128-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 octobre, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (51) : TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, BORDE Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présent non votant (1) : PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents (9) : PUCÉL Matthieu, CHATILLON Frédéric, SAINT-PASTEUR Marcel, BRUN Jean, CANTONY Christophe, CARTAN Olivier, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques.

Procurations (4) :
Maryse DELCASSO à Raymond MUR
Nadine DESMARAIS à Jean-Pierre BUERBA
Pierre FORGUE à Jean-Herni MIR
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY

Madame Isabelle ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires.

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	627	Services bancaires et assimilés	0 €	+ 600 €	600 €
66	66111	Intérêts des emprunts	200 €	+ 2 400 €	2 600 €
023		Virement à la section d'investissement	17 347,67 €	-3 000 €	14 347,67 €

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION D'INVESTISSEMENT					
000	1641	Emprunts en euros	17 060 €	-3 000 €	14 060 €
021		Virement de la section de fonctionnement	17 347,67 €	- 3 000 €	+ 14 347,67 €

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la proposition de modification des inscriptions budgétaires telle que présentée par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe CARRERE

